
**AVIS AUX ACTIONNAIRES ET AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP AXA IM ACT CARBON OFFSET EQUITY QI
DE DROIT FRANÇAIS**

Paris – La Défense, le 25 septembre 2023

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires et/ou porteurs de parts de notre OPC de droit français (ci-après le « Fonds »).

A la suite de la publication du Règlement Délégué amendant le Règlement « SFDR » pour intégrer des informations supplémentaires concernant le nucléaire et le gaz en date du 20/02/2023, l’Autorité des Marchés Financiers attend des acteurs une mise à jour des annexes précontractuelles aux prospectus relatives aux informations nécessaires pour les Fonds ayant un objectif de durabilité (article 9) ou qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8) au regard de la réglementation SFDR.

En conséquence, à partir du 29/09/2023, l’annexe précontractuelle du Fonds sera mise à jour des nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaire qui seraient alignées à la taxinomie (*nouvelle question OUI/NON et si la réponse à cette question est OUI modification du graphique taxinomie*).

Il est précisé que cette évolution réglementaire ne constitue pas une mutation et ne requière ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

L’annexe d’information précontractuelle mise à jour sera, à compter du 29/09/2023, mis en ligne à l’adresse de notre site internet.

Nous attirons votre attention sur le fait que l’ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l’adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d’effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l’expression de nos sincères salutations.

La Société de Gestion.